

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2627

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs éco citoyens - Classes culturelles numériques (CCN) - Expérimentation de solutions innovantes - Année scolaire 2023-2024

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2627**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs éco citoyens - Classes culturelles numériques (CCN) - Expérimentation de solutions innovantes - Année scolaire 2023-2024

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire suivant les articles L 213-1 à L 213-10 du code de l'éducation. Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif, et peut, à ce titre, soutenir à travers des subventions de fonctionnement un certain nombre d'actions destinées aux collégiennes et collégiens.

I - Principes généraux de la démarche éco citoyenne

La démarche éco citoyenne, matérialisant la politique éducative volontariste métropolitaine, se décline en 4 valeurs socles identifiées comme prioritaires par la Métropole, à savoir :

- l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble sur notre territoire,
- l'éducation à l'égalité entre femmes et hommes, filles et garçons et aux questions de genre,
- l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale,
- l'accompagnement à la transition et à la résilience.

Les enjeux éco citoyens sont, en effet, mis en avant et volontairement valorisés dans le cadre des actions éducatives liées à la sensibilisation des élèves aux différentes problématiques qui les concernent sur ce registre : changement climatique, lutte contre toutes formes de discrimination, décrochage scolaire, l'aller vers, le respect des valeurs de laïcité, l'attention portée au monde et à l'autre, etc.

Plusieurs thématiques transversales se conjuguent : citoyenneté, éducation au numérique, parcours d'éducation artistique et culturelle, plan d'accompagnement à la transition et à la résilience, relations internationales, sport au collège et découverte des métiers. Ces différents champs d'action permettent ainsi la cohérence des actions soutenues par la Métropole dans un but commun : des collégiennes et des collégiens sensibilisés et éclairés aux enjeux sociétaux.

Une attention particulière a, par ailleurs, été portée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

II - Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets des actions éducatives éco citoyennes

1° - Chiffres clés

Deux-cent-quatre projets émanant de 68 collèges ont été déposés par le biais de la plateforme pour une demande globale d'un montant de 338 573 €.

Au terme d'un jury technique, suivi d'un jury politique, 166 projets ont été retenus pour une proposition de subvention totale de 247 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de :

- 243 800 € pour 58 collèges publics dont 27 classés en REP et REP+,
- 3 200 € pour 4 collèges privés.

Le montant de la subvention consacrée aux REP s'élève à 158 325 €, soit 64 % de la subvention totale, pour 92 projets retenus soit 55 % des projets retenus.

Le détail des 166 projets retenus est présenté en annexe 1.

2° - Les modalités de versement

Les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet, sur présentation d'un bilan fourni par l'établissement avant la fin de l'année scolaire 2024.

Le bilan de l'action se présentera sous forme de réponses à un formulaire en ligne.

En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non réalisation ou de non présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

II - Les CCN pour l'année scolaire 2023-2024

1° - Présentation du dispositif

Le dispositif des CCN, piloté par Érasme, est reconduit. Onze CCN, dont 2 classes industrielles numériques, seront mises en place.

Près de 2 000 collégiennes et collégiens et une centaine de professeurs vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail laclasse.com, en lien avec des artistes, des scientifiques, des industriels, qui vont venir à leur rencontre. Ils écrivent des nouvelles, tournent un film, cartographient leur territoire à la recherche de l'architecture de demain, inventent les nouveaux objets de l'économie circulaire, réalisent une installation lumière avec un éclairagiste urbain, codent des objets connectés pour jouer de la musique contemporaine, ou fabriquent une exposition-roman historique sur l'histoire de Lyon en 1939-1945.

Une rencontre entre élèves, enseignants et artistes se déroule au terme des 11 projets pour échanger et faire le bilan.

2° - Les 11 projets proposés pour l'année scolaire 2023-2024

Les 11 projets proposés dans le cadre des CCN pour l'année 2023/2024 sont :

- Fictions : il s'agit d'écrire à la suite de l'auteur Wilfried N'Sondé selon les règles du cadavre exquis, puis de passer du côté de l'édition en vue de la publication des nouvelles élaborées à plusieurs,
- Zéro-déchet : Jonathan Lobos, metteur en scène, invite les classes à s'interroger de manière créative, sur la notion d'économie circulaire et ses 5 R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Récupérer, Recréer. Ce projet amènera les élèves à faire des recherches, à concevoir et à théâtraliser un objet pour mettre en récit les enjeux du zéro déchet,
- Lumière : cette CCN est menée en partenariat avec le campus Lumière et le Cluster Lumière. Les élèves découvrent grâce à l'artiste Jérôme Donna, les usages et applications de la lumière en réponse aux enjeux de la transition écologique et du bien-être, les technologies et activités industrielles du secteur,

- On tourne : la réalisatrice Tuba Gultekin-Roche et la monteuse Silvia Lizardo accompagnent les classes pour la réalisation d'un film collaboratif en partenariat avec l'Institut Lumière,
- Archives : il est proposé aux élèves d'aller sur les traces (institutionnelles, démographiques, sociologiques et urbanistiques, etc.) très visibles et actuelles de la guerre d'Algérie dans la région lyonnaise, comme point de départ pour un travail de recherche historique,
- Textile/Industrie : au sein d'un parcours de design et production textile, un designer textile fera découvrir la palette des métiers associés (production, design, recyclage, etc.) et ses différentes applications (vêtements, mobilier, architecture, usages techniques, etc.),
- En Scène : en collaboration avec les Subs, laboratoire de création artistique, cette CCN permet de découvrir les métiers du spectacle. La finalité d'écritures et de productions multimédia multiples est d'arriver à une mise en espace explorant les métiers de la scène et du spectacle,
- Code : découvrez et expérimentez le *live coding* avec l'artiste Johann Philippe. Le projet CODE propose aux élèves de découvrir les bases de la programmation informatique, grâce à la composition de musique assistée par ordinateur, pour comprendre un peu plus tous les dispositifs qu'ils côtoient au quotidien,
- Ma Ville : en collaboration avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole, cette CCN interroge notre rapport à la ville. Les classes seront invitées à poser un diagnostic sur les espaces publics qui entourent leur établissement et à les mettre en projet en expérimentant les outils de l'architecte, du paysagiste et de l'urbaniste (relevé, esquisse, photomontage, maquettes, etc.),
- Self Data : la CCN Self Data conduira 10 classes de collèges à travailler avec Antonin Atger, expert *data* et écrivain de science-fiction, à la découverte des enjeux liés au partage des données numériques, en transposant nos usages d'internet dans une période où le réseau global n'existait pas encore,
- Mobilité : durant toute l'année scolaire un architecte et un urbaniste accompagneront 10 classes dans la conception d'un espace ou d'un mobilier dédié à la mobilité, dans le cadre des déplacements domicile-collège et des principaux lieux de vie du quartier.

III - L'expérimentation de solutions innovantes pour l'année scolaire 2023-2024

1° - Présentation du dispositif

L'expérimentation de solutions innovantes soutient les projets éducatifs des collèges qui souhaitent découvrir des nouvelles solutions en matière d'apprentissage qui concourent à développer plus de justice sociale au sein des collèges : découverte des métiers et l'orientation scolaire, lutte contre le harcèlement et citoyenneté, différenciation pédagogique et remédiation.

En cohérence avec la dynamique portée par la Métropole, l'appel à projet pour l'expérimentation de solutions innovantes a été mis en ligne sur la plateforme dédiée et s'est clôturé le 9 juin dernier.

2° - Chiffres clés

Parmi les 39 projets reçus :

- 33 projets ont été retenus pour 27 collèges répartis dans 19 communes (Lyon compte pour une commune mais 3 arrondissements sont représentés),
- 48 % des collèges sont en secteur prioritaire,
- 6 dossiers ont été jugés défavorables, en se basant sur les critères suivants : classement REP / REP+ du collège, cohérence avec le projet d'établissement, coût de la solution, nombre de demandes par collège.

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 39 507,95 € au profit des 33 collèges publics retenus.

Le montant de la subvention consacrée aux REP / REP+ s'élève à 23 161,95 €, soit environ 59 % de la subvention totale.

Le détail des 33 projets retenus est présenté en annexe 2.

3° - Les modalités de versement

Les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet sur présentation d'un bilan fourni par l'établissement avant la fin de l'année 2024.

Le bilan de l'action se présentera sous forme de réponses à un formulaire en ligne.

En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non-réalisation ou de non-présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les principes généraux d'organisation du soutien à l'action éducative des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2023-2024,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 247 000 €, au profit de 62 collèges selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 1),

c) - l'attribution de subventions de fonctionnement de 39 507,95 €, au profit de 27 collèges dans le cadre de l'expérimentation de solutions innovantes et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé (annexe 2).

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 286 507,95 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opérations n° 0P34O4886A et n°0P02O4984.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-309144A-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
--